

Ajournement de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard tenue le 20 décembre 2021, à 20 h 30, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire. La présente séance est tenue à huis clos tel que requis par l'arrêté ministériel no. 2021-090 du 20 décembre 2021.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Est absent : M. François-Xavier Langlois.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

245-12-2021

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 324-2022 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2022 :

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2021;

Il est proposé par M. Gilbert Grenier, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

D'adopter le projet de règlement portant le no. 324-2022, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 20 décembre 2021, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

Ce projet de règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour les services municipaux de l'année 2022.

246-12-2021

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Appuyé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C2100161 à C2100164	4 918.63 \$
Paiements Internet L2100866 à L2100927	110 671.48 \$
Carte de crédit VISA V2021011 à V2021011	6 593.55 \$
Pour un grand total de :	122 183.66 \$

247-12-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Anne-Marie Couture,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20 h 45.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière